Pour un débat public sur les arts et la culture : questions à l'attention des candidat·es aux élections municipales

Les thématiques

Identifier, reconnaître et soutenir les ressources culturelles des territoires 2
Soutenir les activités culturelles locales 2
Définir des cadres d'intervention publique justes et pérennes 2
Renforcer les coopérations et les réseaux culturels locaux 3
Protéger les associations culturelles face aux entreprises privées lucratives 3
Garantir l'équité territoriale, la diversité artistique et la justice culturelle 3
Accompagner les jeunesses dans leurs pratiques culturelles 3
Affirmer des priorités budgétaires en faveur de la culture 4
Développer la démocratie culturelle et la participation citoyenne 4
Mettre en œuvre les droits culturels dans l'exercice des responsabilités publiques 4
Garantir les libertés artistiques et les libertés associatives 4

À l'approche des élections municipales, les politiques culturelles locales constituent un enjeu démocratique majeur. Elles engagent des choix budgétaires et organisationnels des communes et de leurs groupements, mais aussi leur conception du rôle de la culture dans la société : comme levier de lien social, de participation citoyenne, de reconnaissance des diversités culturelles, de transformation écologique et de construction de communs territoriaux.

Les communes et intercommunalités jouent, à cet égard, un rôle déterminant. Premier financeur public de la culture, le bloc communal soutient un écosystème dense, composé de plus de 300 000 associations culturelles[1], dont plus de 40 000 employeuses[2], et de dizaines de milliers de professionnel·les, salarié·es et indépendant·es. Ces initiatives, profondément ancrées dans les territoires, contribuent à la vitalité démocratique locale, à l'emploi non délocalisable, à l'économie sociale et solidaire, ainsi qu'à la participation effective de toutes et tous à la vie artistique et culturelle.

[1] En 2018, la France compte environ 289 000 associations culturelles, soit 23 % de l'ensemble des associations. 127 000 associations culturelles (44 % de l'ensemble) œuvrent dans le domaine du spectacle vivant (https://www.culture.gouv.fr/espace-documentation/statistiques-ministerielles-de-la-culture2/publications/collections-de-synthese/culture-chiffres-2007-2025/associations-culturelles-cc-2024-5)

[2] L'enquête d'Opale parue en 2025 (données 2023) dénombre 45 550 associations culturelles employeuses (https://www.opale.asso.fr/article797.html).

Dans ce contexte, l'UFISC – Union fédérale d'intervention des structures culturelles – met à disposition ce document comme outil public d'interpellation et de dialogue démocratique, à utiliser et à adapter librement. Il propose une série de questions pouvant être posées aux candidat·es et partis politiques dans le cadre de rencontres publiques, de débats citoyens, de temps d'échange, de sollicitations ou de rendez-vous organisés par des réseaux culturels, des structures, des collectifs, des habitant·es ou toute personne souhaitant contribuer au débat public local.

Ces questions visent à éclairer les orientations, les engagements et les méthodes envisagés par les communes et intercommunalités en matière de politiques culturelles locales : soutien à la création et aux pratiques artistiques, cadres de financement, coopération territoriale, emploi culturel, droits culturels, démocratie locale, libertés artistiques et associatives, équité territoriale et transition écologique. Elles invitent à dépasser les déclarations d'intention pour interroger les choix concrets, les priorités politiques et les modalités de mise en œuvre, en lien avec les réalités locales.

Identifier, reconnaître et soutenir les ressources culturelles des territoires

- Comment identifiez-vous les ressources culturelles de votre territoire (structures, équipes artistiques, lieux, réseaux, initiatives citoyennes, pratiques amateurs…) ? Disposez-vous déjà d'outils de diagnostic ou de cartographie partagée pour cela ? Travaillez-vous en lien avec des réseaux culturels locaux ? Organisez-vous des visites ou des réunions collectives régulières ?
- Identifiez-vous les partenariats et coopérations existantes entre les structures, actrices et acteurs culturels locaux avec d'autres champs d'action éducation, jeunesse, social, santé, environnement, aménagement, tourisme, politique de la ville, etc.) ?

  Comment ces articulations sont-elles reconnues et soutenues ?
- Quel accompagnement envisagez-vous pour renforcer l'écosystème culturel local dans sa diversité ? Quels types d'appuis (financiers, fonciers, techniques, humains, logistiques, méthodologiques…) comptez-vous mobiliser ? Comment avez-vous prévu de les allouer aux actrices et acteurs ?

Soutenir les activités culturelles locales

- Quels engagements prenez-vous en faveur de la création artistique ? Comment améliorer le cadre de travail des artistes ?
- Quelle politique souhaitez-vous mener en direction des lieux de diffusion, de production et d'accompagnement des pratiques artistiques ? Quels sont vos objectifs ?
- Comment pensez-vous soutenir les parcours de pratiques artistiques des habitant.es de la commune et de l'intercommunalité ?

Définir des cadres d'intervention publique justes et pérennes

- Quelles modalités de soutien aux activités culturelles envisagez-vous pendant votre mandature ? Le cadre de la subvention sera-t-il privilégié face aux logiques de prestation et de mise en concurrence ? Etes-vous favorable à la mise en œuvre de conventions pluriannuelles ?

- A quelle transparence vous engagez-vous ? Les cadres d'intervention publique seront-ils construits avec l'écosystème local ?
- Si vous mettez en place des appels à projets, comment pensez-vous éviter les mises en concurrence entre associations ?
- Comment comptez-vous instaurer une relation de confiance durable entre élu·es et acteur·ices culturel·les, respectueuse de leur autonomie et de leur rôle dans l'intérêt général ?
- Quel appui allez-vous mettre en place pour l'emploi culturel local et pour le développement culturel local ?

Renforcer les coopérations et les réseaux culturels locaux

- Comment soutiendrez-vous les réseaux culturels locaux et intercommunaux ?

  Quels moyens envisagez-vous pour favoriser la coopération à l'échelle de la commune, de l'intercommunalité ou au-delà (mutualisation de matériels et d'emploi, entraide, échanges de savoirs faire et de ressources, etc.) ?
- Comment renforcer la transversalité entre les services municipaux et intercommunaux afin de développer des politiques et projets croisés : culture et éducation, culture et santé, culture et transition écologique, culture et aménagement du territoire, culture et social, etc.

Protéger les associations culturelles face aux entreprises privées lucratives

On observe une mise en concurrence croissante entre les associations culturelles ancrées dans les territoires et des entreprises privées lucratives (délégations de service public sur des lieux, événements, promoteurs privés pour la diffusion de spectacle, etc.) qui proposent du « clé en main », peu ancré localement. Le champ associatif est alors progressivement considéré comme un « prestataire comme un autre ».

- Considérez-vous nécessaire de protéger et de reconnaître la spécificité non lucrative et l'utilité sociale des associations culturelles ?
- Comment comptez-vous prévenir les phénomènes de marchandisation et de concurrence ?

Garantir l'équité territoriale, la diversité artistique et la justice culturelle

- Quel état des lieux faites-vous de la situation territoriale de votre commune ou intercommunalité ?
- Quelles mesures envisagez-vous pour réduire les déséquilibres en matière d'accès aux ressources culturelles et pour soutenir la diversité des expressions artistiques et culturelles ?

Accompagner les jeunesses dans leurs pratiques culturelles

- Quel regard portez-vous sur les pratiques culturelles des jeunes sur votre territoire, dans leur diversité (pratiques collectives, individuelles, numériques, informelles, auto-organisées) ?
- Quels accompagnements pour les actions vers et avec les jeunes ?
- Est-il prévu des soutiens aux actions d'éducation artistique et culturelle ?

Affirmer des priorités budgétaires en faveur de la culture

Le contexte austéritaire oblige les collectivités à des efforts importants d'économie budgétaire.

Toutefois l'échelon communal reste primordial pour le financement de la culture et reste le premier financeur des structures culturelles.

- Quelle place souhaitez-vous donner à la culture dans votre projet municipal ? Pouvez-vous préciser le niveau et la répartition du budget culturel (fonctionnement / investissement) ?
- Concrètement allez-vous baisser, augmenter ou laisser stable ce budget en fonctionnement et en investissement, dans quelles proportions et pourquoi ?

Développer la démocratie culturelle et la participation citoyenne

- Quels dispositifs de dialogue, de concertation ou de co-construction des politiques culturelles envisagez-vous avec les habitant·es et les actrices et acteurs culturels du territoire ?
- Les méthodes et démarches de diagnostic en amont et d'évaluation des politiques menées en aval seront-elles partagées avec une diversité de parties prenantes ? Lesquelles et selon quelles modalités ?

Mettre en œuvre les droits culturels dans l'exercice des responsabilités publiques

La loi NOTRe rappelle que « La responsabilité en matière culturelle est exercée conjointement par les collectivités territoriales et l'Etat dans le respect des droits culturels énoncés par la convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles du 20 octobre 2005 ».

Les droits culturels sont inclus dans les droits fondamentaux de la déclaration universelle de 1948. Ils rappellent que toute personne contribue aux ressources culturelles et doit pouvoir participer à la vie culturelle. Ils exigent d'organiser la diversité culturelle par la démocratie et les relations de qualité entre les personnes et les territoires. Ils promeuvent le respect des identités culturelles et des relations dignes entre les personnes, la participation à l'expression et à la décision, la coopération

- Pensez-vous utile de développer la sensibilisation et la connaissance des droits culturels ? Si oui, auprès de qui (élu·es, services, structures, habitant·es…) et par quels moyens ?
- Proposez-vous des démarches concrètes de mise en travail des droits culturels ?

Garantir les libertés artistiques et les libertés associatives

Depuis quelques années, les atteintes à la liberté de création et d'expression comme celles aux libertés associatives se multiplient. Elles sont parfois le fait de certains individus, mais aussi d'élu.es ou de partis politiques.

La loi LCAP – relative à la liberté de la création, à l'architecture et au patrimoine – promulguée en 2016 consacre les principes de liberté de création et d'expression dans ses premiers articles. De surcroît la ministre de la Culture a proposé un plan pour défendre la liberté de création en décembre 2024 en nommant notamment une haute-fonctionnaire sur ce sujet. Malgré cela, en 2025, des élus ont encore retiré des subventions à des

structures culturelles au motif de leur désaccord avec la programmation proposée, contrevenant donc à la loi LCAP du 7 juillet 2016. Par ailleurs, l'observatoire des libertés associatives recensent de plus en plus d'entraves à ces libertés.

- Quel regard portez-vous sur l'état actuel des libertés artistiques et associatives ?
- Comment envisagez-vous votre rôle d'élu·e face aux programmations proposées par les structurelles culturelles de votre territoire ?
- Connaissez-vous et mettez-vous en place le contrat d'engagement républicain, qui est une menace pour les associations ? Comment garantirez-vous qu'il ne porte pas atteinte aux libertés associatives ?
- Quelles mesures mettriez-vous en place pour garantir les libertés de création et les libertés associatives ?